

Minutes du Comité des Parties Prenantes – Filière des DDS

DATE : mercredi 25 septembre 2024 (09h00 – 10h30)

LIEU : EcoDDS, 117 avenue Victor Hugo, Boulogne-Billancourt + visio (Teams)

PRESENTS

- Manuel BURNAND (FEDEREC) - Collège des opérateurs de gestion des déchets présent à partir de la présentation du plan DROM COM
- Pierre CHARLEMAGNE (EcoDDS) – Directeur Général
- Alain HEIDELBERGER (SYPRED) - Collège des opérateurs de gestion des déchets
- Caroline HUPIN (FMB) – Collège des producteurs (en visio)
- Sylviane OBERLÉ (AMF) - Collège des collectivités territoriales
- Gilles RICHARD (FIPEC) - Collège des producteurs - présent pour la présentation du barème
- Bruno VITORES (EcoDDS) – Secréariat

ORDRE DU JOUR

- Barème DDS 2025 – présence de François-Xavier HEURTON (EcoDDS) Directeur Financier
- Rapport d'activité 2023 – *pour information*
- Plan de communication - Mélanie LÉTIN (EcoDDS) Directrice Communication et Marketing
- R&D – projets réalisés et en cours - Pierre CHARLEMAGNE
- Plan DROM COM - Corinne LIGAULT (EcoDDS) Directrice Relations Collectivités et Projets Transverses

1. Barème de contribution DDS 2025

Pierre CHARLEMAGNE explique que :

- Une étude a été menée il y a 2 ans avec les principaux producteurs de la catégorie 4 et 5 de l'arrêté produits (enduits et peintures notamment) qui ont fourni à EcoDDS leur n° de lot, ce qui a permis de constater grâce aux caractérisations menées, que les déchets sont collectés pendant les 10 ans qui suivent leurs mises en marché avec une moyenne comprise entre 4 et 5 ans après leurs ventes. Ce délai est plus court pour les marques professionnelles : le pic de collecte moyen est de 2 ans environ après la mise en marché et à 5 - 6 ans pour les particuliers. L'effet « garage » est ainsi conséquent.
- Depuis 2022, année post-Covid, les ventes de produits chimiques ménagers amorcent une baisse alors que la collecte des DDS continue de progresser d'année en année. La croissance de la collecte peut être expliquée par la prise en charge par la filière des professionnels depuis 2019, l'augmentation des seuils de pots acceptés (modification de l'arrêté produits) et par le déploiement des points de collecte complémentaires RekuPO et LPV (Large Pick-up Volumes) / MPV (Medium Pick-up Volumes). Un changement de comportement structurel du geste de tri aussi bien de la part des particuliers que celle des professionnels est ainsi constaté expliquant une croissance de la collecte des DDS.
- En 2022, la provision pour charge future (PCF) étant de 7 mois, le Conseil d'Administration d'EcoDDS avait décidé de faire un avoir aux metteurs en marchés (environ 9 M€), en espérant que l'année suivante (2023) serait meilleure pour les metteurs en marché. Malheureusement, en moyenne, les ventes ont poursuivi leur baisse en 2023. EcoDDS a essuyé une perte en 2023 qui a été couverte par la PCF, alimentée pendant les années précédentes.
- En 2024, fort de cette expérience, une nouvelle estimation des ventes par secteur a été réalisée pour 2025. Cette répartition par secteur (phytosanitaires, peintures ...) est nécessaire pour la répartition des coûts (les coûts de traitement des phytos n'étant pas les mêmes par exemple que ceux de la peinture).
- EcoDDS – comme toute filière REP - est toujours tenu d'accepter tous les tonnages collectés avec des coûts qui dépendent essentiellement des coûts de collecte, tri et traitement de ces déchets.

- Une hausse du barème unitaire n'implique pas nécessairement que la contribution globale payée par une entreprise donnée va augmenter (la contribution étant payée en fonction des ventes réalisées par l'entreprise). C'est un des principes clés du système collectif.

Des échanges entre les participants ont lieu suite à la présentation du support :

- Le budget 2025 est basé sur une estimation d'un tonnage de DDS collectés de 62 000 tonnes. Pour 2024, l'estimation est de 56 582 tonnes en 2024 alors que le budget était basé sur une collecte de 49 761 t. Cette performance de collecte des déchets a été saluée.
- Il est souligné que cet effet ciseau, i.e. hausse de la collecte et baisse des mises en marché n'est pas spécifique à la filière des DDS.
- Une des principales particularités des DDS est que le poids du déchet est non seulement différent du produit mis en marché mais varie en fonction de l'apporteur. Seulement ~25% des pots de peintures reviennent vides (avec moins de 5% de résidus), ce qui rend l'estimation du gisement des DDS d'autant plus difficile.
- Une étude a été cependant réalisée pour estimer le gisement annuel de DDS : environ 110 000 tonnes par an. À terme, il est estimé que ce sera entre 70 000 et 80 000 tonnes de DDS qui pourront être collectées. L'écart provenant du détournement de certains déchets (pots vides en métal notamment) et des déchets qui vont en ordures ménagères.
- Une expérimentation a été menée sur une décharge : 0,002% de DDS sur 8 400 tonnes ont été caractérisées. Alors qu'il y a un « bruit de fond » qui dit que ça ne sert à rien de trier car tout finit au même endroit, l'AMF aimerait disposer des très bons chiffres de collecte pour les faire savoir et les diffuser auprès des élus.
- Il est souligné que le taux de collecte varie fortement en fonction des régions et que dans les grandes métropoles, le geste de tri peut et doit être amélioré (ce qui n'est pas spécifique aux DDS). EcoDDS propose notamment à la FIPEC une présentation de cette étude des gisements qui fournit d'ailleurs des données par régions.
- Il est souligné que si le barème actuel avait été maintenu pour 2025 (i.e. pas de hausse), EcoDDS serait en perte de 17,6 M€.
- 94% des coûts du barème 2025 sont des obligations légales et réglementaires. Par ailleurs, un rapport de la Cour des Comptes de 2021 a montré qu'EcoDDS – au regard des autres éco-organismes audités - avait la plus faible masse salariale en rapport à ses coûts. D'ailleurs la prise en compte de la nouvelle filière ABJ / outillages du peintre s'est faite à iso-effectifs.

Avis des parties prenantes :

- Contre : FIPEC
- Abstention : SYPRED
- Favorable : AMF, FMB

2. Rapport d'activité 2023

Le rapport d'activité est disponible sur le site web d'EcoDDS.

3. Plan de communication de la filière des DDS et perspectives

Mélanie LÉTIN a présenté les points clés du plan de communication réalisé en 2023 et du plan en cours pour 2024. Un focus a été fait sur :

- La Champion's Cup, plus grand tournoi de football amateur en France qui a de très bonnes retombées presse. Fort du succès, l'opération est reconduite sur 3 ans.
- Le dispositif d'affichage réalisé pour mettre en avant les caisses de collecte fabriquées par EcoDDS en plastique recyclé issu du plastique des pots de peinture et enduit

- Le succès de la stratégie d'influence pour sensibiliser la communauté des artisans.

Il est suggéré à EcoDDS de communiquer davantage sur la vidéo réalisée pour présenter de manière synthétique son nouveau procédé de recyclage des pots de peintures acryliques, afin notamment de faire comprendre l'importance du geste de tri (https://www.youtube.com/watch?v=SHG8c_fOfN8) en montrant aussi qu'il s'agit d'une vraie filière industrielle.

Avis des parties prenantes

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Favorable : AMF, FMB, SYPRED

4. Programme R&D – projets réalisés et en cours

Pierre CHARLEMAGNE présente rapidement les projets R&D en cours :

- La montée en charge progressive de l'installation de déconditionnement
- La pérennisation du processus de valorisation du plastique issu des pots de peintures, enduits et crépis acryliques
- L'amélioration de la chaîne de tri automatisée pour prendre en compte les retours des opérateurs (ligne pilote)

Avis des parties prenantes :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Favorable : AMF, FMB, SYPRED

5. Plan d'actions de déploiement des territoires Ultramarins

Corinne LIGAULT a présenté les points clés du plan DROM COM. Il est notamment souligné que :

- Tous les départements ultra-marins ont des collectes en forte hausse, sauf en Martinique, où le tonnage collecté est stable.
- À Saint-Martin il n'y a pas de déchetterie à proprement parlé mais juste un quai de transfert sur une décharge et qu'un des deux magasins RekuPo bac présent va fermer.
- 1 première collectivité à Mayotte couvrant plus de la moitié de la population vient d'adhérer à EcoDDS. Les acteurs concernés ont été formés à distance au tri de la filière (en présence d'un traducteur mahorais). FEDREC est intéressé par la visiolearning réalisée par EcoDDS.
- Aucune collectivité de La Réunion n'a jusqu'à présent adhéré à EcoDDS. La Réunion est à ce jour le seul DROM COM sur lequel l'éco organisme n'a pu déployer la filière DDS qu'au travers de solutions portées par le secteur privé (magasins et applicateurs). Les collectivités mettent en avant différents freins exposés par EcoDDS. Selon l'AMF, la vraie raison est liée au contexte politique de l'île qui connaît des querelles entre les différentes communautés et les représentants politiques. En outre il est rappelé que les collectivités sont dans l'illégalité et ne peuvent refuser la collecte des DDS sur tout le territoire.
- La situation à La Réunion est d'autant plus décevant par rapport au service qu'ils doivent à leurs administrés et que les DDS collectés à Mayotte ou sur les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) passeront par la Réunion. L'AMF souligne également la grande crainte des DROM et notamment de La Réunion par rapport à l'arrêt des collectes et à la crainte ne pas pouvoir faire sortir les déchets avec des compagnies maritimes qui refusent souvent les déchets dangereux. Il est remarqué qu'Écosystem a déjà affrété un bateau pour pouvoir sortir les D3E.

EcoDDS reconnaît avoir toujours avancé seul, pour aller plus vite, sans coordination nécessaire avec les autres éco-organismes et souligne le manque de volonté de La Réunion qui considère les déchetteries comme complémentaires aux magasins.

FEDEREC informe que la fédération va muscler son action dans les DROM notamment à travers une nouvelle commission sur les DROM. A la question de savoir si des déchetteries professionnelles peuvent être construites, la réponse est oui, mais elles ne seraient pas accessibles aux particuliers et seraient construites à partir d'un business model qui peut basculer si les collectivités publiques changent d'opinion.

- EcoDDS est contre la proposition de collecte par pirogue dans certains territoires isolés de Guyane et demande à l'AMF si l'utilisation des hélicoptères de l'armée ne serait pas acceptable et envisageable.

Avis des parties prenantes

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Favorable : AMF, FEDEREC, FMB, SYPRED

Fin